

Paris, le 20 septembre 2021

- Un grand pas vers l'inscription du nucléaire dans les activités « durables » (Sustainable) de la Taxonomie européenne -

A la suite de la publication, en avril et juillet, de trois rapports d'experts scientifiques européens dont les conclusions étaient favorables à l'inscription du nucléaire dans la Taxonomie comme une énergie « durable », la Commission européenne vient, par une lettre de son vice-Président, Frans Timmermans, adressée à 86 députés européens, de confirmer qu'elle suivra les conclusions de ces rapports (*cf. PJ au présent communiqué*).

A noter que ces trois rapports ont souligné d'une part, que le nucléaire a des propriétés très favorables pour le climat en raison de sa très faible empreinte carbone et, d'autre part, qu'il n'est pas plus nuisible à l'environnement ou à la santé humaine que les énergies déjà reconnues comme durables dans la Taxonomie.

Les experts avaient reçu mandat unanime de tous les États membres pour conduire leurs travaux exclusivement sur la base des données scientifiques (*science based*) sans *a priori* idéologique ou émotionnel !

Il résulte de ces rapports que l'électricité d'origine nucléaire, pilotable et de forte intensité, doit être une pièce maîtresse du dispositif destiné à conduire l'Union européenne à la neutralité carbone en 2050, sans compromettre la sécurité de son approvisionnement, ni son indépendance énergétique.

A propos du Céréme

Le Céréme, Cercle d'Étude Réalités Écologiques et Mix Énergétique, a été créé par un groupe de personnes, citoyens actifs. Il a pour objectif de faire en sorte que le débat sur la politique énergétique de la France soit fondé sur des analyses objectives et indépendantes de tout intérêt financier, débarrassées de tout préjugé.

Contact médias :

Cabinet CLAI

Domitille LECASBLE - 06 75 62 98 43

Bérénice WEISS - 06 99 37 64 95

cereme@clai2.com